



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 décembre 2006  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et unième session

Point 110 de l'ordre du jour

### Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

#### Rapport de la Troisième Commission

*Rapporteuse* : M<sup>me</sup> Elena **Molaroni** (Saint-Marin)

#### I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantième et unième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail respectifs et pour suite à donner.
2. La Troisième Commission a examiné cette question à sa 54<sup>e</sup> séance, tenue le 30 novembre 2006 (voir A/C.3/61/SR.54).

#### II. Examen du document A/C.3/61/L.61

3. À sa 54<sup>e</sup> séance, le 30 novembre, la Commission était saisie d'un projet de programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale (A/C.3/61/L.61), qui avait été présenté par le Président.
4. À la même séance, la Commission a adopté le programme de travail, tel qu'il figure dans le document A/C.3/61/L.61 (voir par. 5).



### **III. Recommandation de la Troisième Commission**

5. La Troisième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale approuve le programme de travail de la Troisième Commission pour la soixante-deuxième session, qui est présenté ci-après :

Point 1. Développement social :

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale;
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés et à la famille;
- c) Suite donnée à l'Année internationale des personnes âgées : deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement.

Point 2. Prévention du crime et justice pénale.

Point 3. Contrôle international des drogues.

Point 4. Promotion de la femme :

- a) Promotion de la femme;
- b) Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

Point 5. Promotion et protection des droits de l'enfant :

- a) Promotion et protection des droits de l'enfant;
- b) Suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire consacrée aux enfants.

Point 6. Questions autochtones :

- a) Questions autochtones;
- b) Deuxième Décennie internationale des populations autochtones.

Point 7. Promotion et protection des droits de l'homme :

- a) Application des instruments relatifs aux droits de l'homme;
- b) Questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
- c) Situations relatives aux droits de l'homme et rapports des rapporteurs et représentants spéciaux;

d) Application et suivi méthodiques de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne.

Point 8. Élimination du racisme et de la discrimination raciale :

- a) Élimination du racisme et de la discrimination raciale;
- b) Mise en œuvre intégrale et suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Point 9. Droit des peuples à l'autodétermination.

Point 10. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires.

Point 11. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

---